



F.S.U. 27

Déclaration de la FSU 27

CSA SD du vendredi 28 mars

Madame La Directrice académique,

Après avoir taillé de nouveau dans les moyens attribués aux établissements du second degré normand avec un retrait 137 ETP dont 35 pour les collèges de l'Eure lors des attributions de dotation, nous entrons désormais dans la phase où ces choix politiques, budgétaires et idéologiques contre le service public touchent les personnels, les femmes et les hommes qui tiennent à bout de bras l'école publique et laïque. Et le moins que l'on puisse constater c'est que la maltraitance institutionnelle se renforce encore.

Alors que des Conseils d'administration ne se sont pas tenus pour délibérer sur la répartition des moyens ce qui relève pourtant du domaine de l'autonomie de l'établissement, et non de celle du chef d'établissement, selon l'article R421-2 du code de l'éducation, que les avis sur les créations suppressions de postes n'ont donc pas été votés et que les TRM n'ont souvent même pas été communiqués aux collègues, des mesures de carte scolaire sont pourtant prononcées et des compléments de services attribués, ce que les collègues concernés découvrent parfois en se connectant à lprof. Cela montre que notre administration ne tire décidément aucune leçon de ses erreurs et continue à traiter ses agent-es comme des pions !

Le sort réservé à nos collègues de technologie (six suppressions dont deux postes pourvus), d'EPS (7 suppressions !), d'éducation musicale (4 suppressions !), de SVT (3 suppressions !), d'histoire-géo, d'anglais nous alarme, des mesures de carte scolaire sont cette année encore envisagées alors qu'aucun support vacant n'existe ! Nous vous alertons comme les années précédentes sur la question des langues à moindre diffusion et notamment de l'allemand : ces groupes de langue continuent d'être l'une des variables d'ajustement des DHG d'autant plus quand une grande partie de la marge est ponctionnée pour les groupes de niveaux. Il n'est plus possible de supprimer d'autres postes d'allemand, sauf à vouloir tuer définitivement cette discipline dans les établissements où les collègues continuent d'essayer de la faire vivre. Nous vous alertons aussi sur la situation de petits collèges, comme celui de Broglie : il n'est possible de continuer à baisser leur DHG ou à y supprimer des postes au risque de voir ces établissements dépérir au profit de l'enseignement privé.

La FSU s'oppose à toutes ces suppressions de poste brutales : les collègues ne doivent pas continuer à payer les errements de ministres éphémères qui ont souhaité se bâtir une carrière politique personnelle sur des réformes inutiles et inefficaces, car ces suppressions ne sont pas le seul fait de la baisse démographique : une partie d'entre elles est la conséquence directe de la mise en œuvre du choc des savoirs. En effet cinq mois après l'annulation par le Conseil d'Etat de l'arrêté et de la note de service organisant les groupes de niveau, notre administration s'entête à forcer la main aux personnels pour préparer une rentrée avec des groupes de niveau en 6° et 5° et ce de façon non réglementaire puisque les textes en vigueur sont ceux de la rentrée 2023. Les groupes de niveau sont pourtant très diversement mis en place depuis la rentrée 2024 et restent très massivement rejetés, comment le montrent les réponses au questionnaire envoyé dans trois collèges du département à l'occasion de la visite de la F3SCT 27. La ministre elle-même a émis des doutes devant le Sénat sur le bien-fondé des groupes de niveau. Il ne reste d'ailleurs plus grand-chose de cette réforme de tri social puisque la ministre a confirmé l'extinction des prépa-seconde, l'abandon du DNB couperet et des groupes de niveau en 4° et 3°.

Enfin comment ne pas parler du taux d'HSA de l'Eure supérieur encore cette année à celui des autres départements de l'académie de Normandie. Les besoins sont là mais les situations où les enseignant.es eurois.es partent faire un complément de service alors que l'équipe doit se partager un nombre équivalent en HSA ne sont pas rares. Le morcellement des postes et la multiplication des BMP doit aussi nous

interroger : y aura-t-il un enseignant.e devant chaque classe dans un département peu attractif pour les contractuels et où la majorité des TZR est affectée dès la rentrée ?

Dans notre département, la volonté de supprimer des 6° Segpa en se basant sur la baisse démographique et sur le texte de 2015 a choqué les personnels et les parents. Toucher les plus fragiles d'entre nos élèves, pour lesquels un accompagnement sérieux a été conduit dans le premier degré, revient à sacrifier leur avenir sur l'autel de l'économie à tout prix. Dix ans d'expérimentation et de retours négatifs dans des établissements de la Manche et de l'académie de Lille devraient nous conduire à ne pas poursuivre ce qui est manifestement une erreur et une année de souffrance très dure à vivre pour les élèves pré orientés en 6° Segpa et finalement versés dans les classes ordinaires. Vous avez, Madame la Directrice académique, rétabli la 6° Segpa du collège de Bourghtheroulde, nous vous en remercions et nous vous demandons de rétablir aussi celle de Jean Rostand.

Mais la maltraitance passe aussi par l'arrêt brutal des financements des projets culturels sur lesquels s'étaient engagés bien des collègues et qui voient ceux-ci anéantis par la suspension fin janvier, en pleine année scolaire, du Pass culture part collective. La FSU demande le maintien du budget alloué au Pass culture et au-delà demande à l'Etat d'assumer tous les besoins éducatifs de l'Ecole publique et de démocratiser l'accès à la culture. Il faut dire que sur ce point aussi, notre administration qui semble s'inspirer des politiques menées actuellement outre atlantique, se ridiculise en se désengageant d'un projet éducatif avec Jul alors que la ministre avait pourtant rédigé la préface de sa bande dessinée.

Dans le premier degré également, la maltraitance institutionnelle ne cesse d'augmenter. On l'a vu lors des travaux de carte scolaire pour la rentrée prochaine, avec des fermetures de classes ou d'écoles annoncées en instance, sans en avoir au préalable informé les collègues concernés, ou encore avec des directions uniques dans des RPI, alors que celles-ci doivent se faire sur la base du volontariat.

Mais la maltraitance institutionnelle se caractérise surtout dans le premier degré par l'accroissement des signalements de violences d'élèves et par le manque de réponse de l'institution pour venir en aide à nos collègues PE et AESH en grande souffrance sur leur lieu de travail. On les laisse seul.e.s face à leurs difficultés, certains IEN ne daignant même pas contacter les collègues suite à des signalements dans le registre SST ou même par un autre moyen. En revanche, et nous en sommes témoins, l'administration sait intervenir à grands renforts de moyens et de réunionistes lorsque les résultats aux évaluations nationales ne sont pas à la hauteur de leurs attentes ou lorsqu'un.e collègue a un peu dévié de ce que l'on considère devoir être sa ligne de conduite.

Enfin la maltraitance se constate aussi auprès des AESH : le manque de postes et de remplacement continue à accentuer la mutualisation : on réduit le nombre d'heures par élèves pour combler les manques et les AESH se voient elles-aussi utilisées comme des pions quand on change les élèves qu'elles accompagnent et qu'on modifie leur affectation sans explication ou concertation.

Cette maltraitance institutionnelle, Madame la Directrice Académique, génère de plus en plus de colère mais aussi de résignation parmi nos collègues. Les demandes de démissions, de disponibilité, de ruptures conventionnelles ne font que croître chaque année.

Vous pouvez et devez changer cela, pour le bien de tou.te.s nos collègues du département.

Il est temps d'opter pour des choix plus salutaires pour la communauté éducative, pour l'avenir des jeunes et pour maintenir un service public de qualité.